



CSI

Comité de Suivi Interfonds

Cap sur les nouveaux programmes
2021- 2027

Mardi 14 mars 2023



Le programme national FSE+ « Emploi, Inclusion, Jeunesse & Compétences »

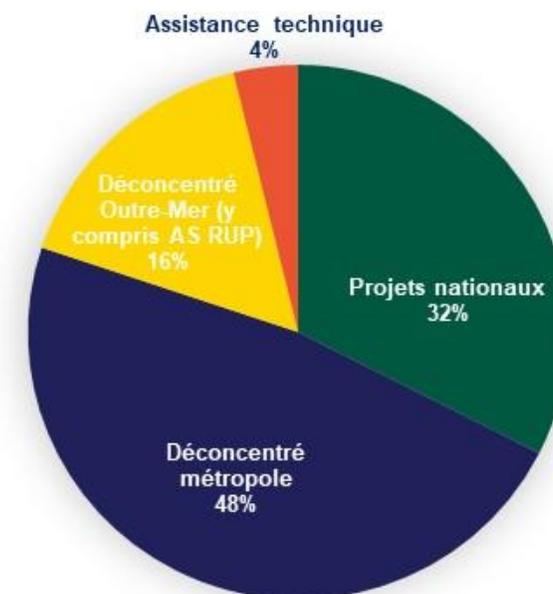


Principales évolutions du FSE+

- **Pour la période 2021-2027, le FSE devient FSE+**
 - Intégration en un seul instrument du : FSE, de l'Initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ), du Fonds d'aide européen aux plus démunis (FEAD) et du Programme de l'UE pour l'emploi et l'innovation sociale (EaSi)
 - Le FSE+ acquiert une **dimension plus sociale** en permettant le financement de mesures d'inclusion non liées à un objectif d'accès à l'emploi
- **En termes de gestion :**
 - Les DOM sont désormais **rattachés au programme national** (cf. slides suivantes)
 - Tous les appels à projets du programme national quel que soit le territoire et le service gestionnaire du FSE+ seront centralisés sur le site **fse.gouv.fr**
 - La réglementation 2021-2027 offre de **nouvelles possibilités d'options de coûts simplifiés** qui permettront de simplifier la justification des dépenses

Équilibres financiers du programme national FSE+

- Pour la période 2021-2027, le programme national FSE+ sera doté de 4 milliards d'euros, ce qui représente une baisse de 10% par rapport à 2014-2020.
- Les 2/3 des crédits soit 2,5 milliards d'euros seront gérés au niveau déconcentré, et la majeure partie de ces crédits seront délégués en gestion à plus de 100 organismes intermédiaires.
- 1/3 des crédits soit 1,3 milliards d'euros seront directement gérés par la DGEFP pour le financement d'opérateurs nationaux.



L'Outre-mer dans le programme national FSE+

- Pour la période 2014-2020, chaque DOM disposait de son propre programme FSE géré par la Préfecture. L'une des principales évolutions de l'organisation est : **le regroupement de l'ensemble des programmes Etat au sein d'un même programme national couvrant la Métropole et l'Outre-mer.**
- Les dispositifs et opérateurs nationaux (Pôle emploi, Organismes paritaires...) et inter-DOM (LADOM...), auparavant conventionnés séparément sur chaque territoire, seront conventionnés au volet central du Programme national FSE+. **Les crédits consacrés à la Martinique dans ce cadre représentent plus de 19 millions d'euros en complément de l'enveloppe gérée par la DEETS.**
- Des dispositions spécifiques s'applique en Outre-mer pour que les services de l'Etat puissent mettre en place des mesures spécifiques de communication et d'évaluation territoriale. Chaque territoire sera doté d'un **Document stratégique régional de mise en œuvre (DSRMO)**, permettant de décliner les objectifs territoriaux du Programme national FSE+.
- Environ **100 millions d'euros de crédits** du Programme national FSE+ correspondent à une **allocation spécifique dédiée aux régions ultrapériphériques**. Ces crédits seront mis en œuvre dans le cadre d'une priorité dédiée aux enjeux spécifiques ultramarins (mobilité, dispositifs d'insertion territorialisés...).

Quelles sont les missions de l'autorité de gestion – DGEFP ?

- Etablissement et Pilotage du **programme national FSE+**
 - L'AG procède à la transmission des données et rapports réglementaires à la Commission Européenne.
 - L'AG élabore le **plan de communication national**
 - L'AG élabore en lien avec le comité de pilotage le **plan d'évaluation national**.
- Mise en place du système d'information **Ma démarche FSE+**
- L'AG assure l'animation du réseau des D(R)(I)EETS et veille au partage d'expérience, elle appuie les service déconcentrés sur toute question
 - L'AG valide les AAP des AGD et leur DSGC
- L'AG finance au niveau national des projets concernant l'ensemble des régions : 19,1 M€ de retombées en Martinique (OPCO, Pole Emploi, LADOM)

Quelles sont les missions de l'autorité de gestion déléguée?

La Préfecture de Martinique est autorité de gestion déléguée et s'appuie sur la DEETS

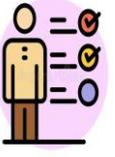
Pilotage et Gestion

- ✓ Détermine les **critères locaux de sélection des projets** pour approbation au comité régional de suivi
- ✓ Rédige les **appels à projets**
- ✓ **Instruit, sélectionne, programme et contrôle** les dossiers de cofinancement FSE+
- ✓ **Paie** les avances et les soldes
- ✓ Appuie les bénéficiaires

Animation stratégique

- ✓ Rédige le DRSMO
- ✓ Assure la communication locale sur la mise en œuvre du FSE+
- ✓ **Pilote la dotation financière** allouée
- ✓ Contribuera aux **travaux d'évaluation** du PN FSE+
- ✓ Fait remonter les besoins d'évolution du programme et d'ajustement des dotations à la DGEFP pour prise en compte

Les Priorités centrales : Emploi, Inclusion, Jeunesse et Compétences

		<i>Montant total</i>	<i>Dont Volet Martinique</i>
	<p>Priorité 1</p> <p>Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS H: Inclusion active vers l'emploi • OS L: Lutte contre la pauvreté et l'exclusion 	<p>1 900 M €</p> <p>4 M€</p>
	<p>Priorité 2</p> <p>Insertion professionnelle des jeunes et appui à la réussite éducative</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS A: Accès à l'emploi • OS F: Education et formation initiale 	<p>1 053 M €</p> <p>24,3 M€</p>
	<p>Priorité 3</p> <p>Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation et de formation pour mieux accompagner les mutations économiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS G: Formation et compétences • OS F: Qualité du système éducatif et de formation 	<p>460 M €</p> <p>4 M€</p>

Les Priorités complémentaires

			Montant total	Dont Volet Martinique
	<p>Priorité 4</p> <p>Promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS C: Egalité Femmes/Hommes • OS D: Qualité de vie au travail • OS A: Accès à l'emploi 	128 M €	2,5 M€
	<p>Priorité 5</p> <p>Aide matérielle aux plus démunis</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS M: Aide matérielle <i>(Cofinancement 90%)</i> 	29,5 M €	2,2 M€
	<p>Priorité 6</p> <p>Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS H: Inclusion active vers l'emploi <i>(Cofinancement 95%)</i> 	165 M €	2,2 M€
	<p>Priorité 7</p> <p>Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • OS A: Accès à l'emploi • OS F: Qualité du système éducatif et de formation • OS K : Renforcement de l'offre de soins sur le territoire de Mayotte 	99,5 M€	8,2 M€

Ventilation financière du PN FSE+ en Martinique

Priorités	Volet déconcentré	Volet central
	Crédits d'intervention alloués en Martinique	Crédits d'intervention alloués en Martinique
1	4 000 000 €	19 175 079,96 €
2	24 350 577 €	
3	4 000 000 €	
4	2 500 000 €	
5	2 200 000 €	
6	2 200 000 €	
7	8 218 796 €	
Total	47 469 373 €	

Mise en œuvre au niveau local

1. DRSMO

7 priorités dont

- une majeure celle relative à l'insertion des jeunes et au renforcement de l'apprentissage ;
- Plusieurs thématiques nouvelles (accès au logement, lutte contre les violences sexuelles – sexistes..., aide alimentaire et assistance matérielle aux plus démunis...)

2. Appels à projets

1 AAP par OS (9 à paraître entre Mai et Juillet 2023)

Ce qui change par rapport à 2014-2020 :

- Pas de gestion au fil de l'eau (Ouverture des AAP sur 3 mois maximum)
- Affectation d'une enveloppe financière
- Obligation de sélection

3. Communication

- Réunions collectives (avril – juin 2023)
- Marché pour le renforcement de l'appui aux porteurs de projets
- Initiation d'un réseau de bénéficiaires pour échanges de bonnes pratiques
- Mise à disposition d'outils
- ...

Merci de votre attention



FONDS EUROPEENS 2021 - 2027

Avancement de l'elaboration



**PROGRAMME STRATEGIQUE NATIONAL – PSN
FEADER - Volet Martinique 2023-2027**



Approbation du Plan Stratégique National pour 2023 – 2027

❑ PSN FEADER 2023-2027 a été validé par la Commission Européenne le **mercredi 31 aout 2022**

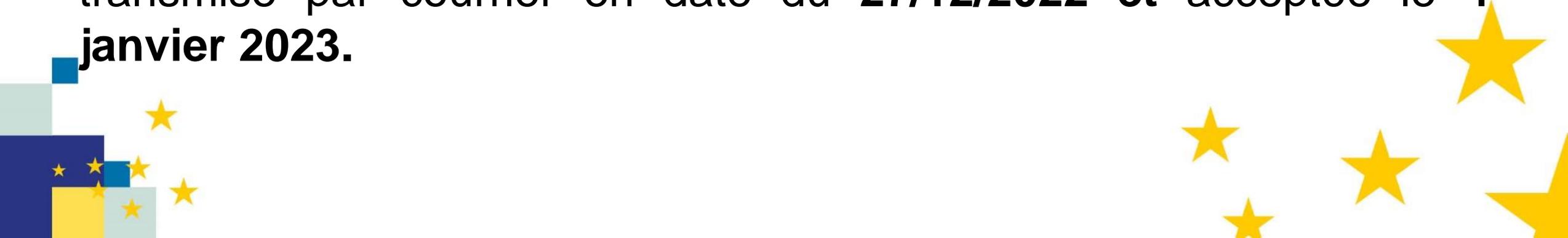
❑ Gestion des mesures régionalisées (non surfaciques)

Article 78 de la loi n° 2014-58 du 27 /01/2014, (loi MAPTAM, modifié par l'ordonnance n° 2022-68 du 26/01/2022) **l'Etat confie aux régions, à leur demande, en qualité d'autorité de gestion régionale**, au sens de l'article 123 du règlement (UE) 2021/2115, la gestion des **aides FEADER non surfaciques** prévues dans le PSN (aides aux investissements agricoles et forestiers, aides à l'installation de jeunes agriculteurs, aides à la coopération, LEADER,..)

Autorité De Gestion Régionale

Selon l'article 1er du **décret n° 2022-1051 du 28/07/2022**, pris en application de l'ordonnance du 26/01/2022, la demande de la qualité d'autorité de gestion régionale du PSN doit être adressée au ministre chargé de l'agriculture, accompagnée de la délibération de l'organe délibérant dans un délai de **six mois suivant sa publication**, soit au plus tard le **28/01/2023**.

L'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique a voté le **22/12/2022** la demande d'autorité de gestion régionale pour les mesure Hors SIGC du PSN 2023-2027 ; la demande officielle a été transmise par courrier en date du **27/12/2022** et acceptée le **4 janvier 2023**.

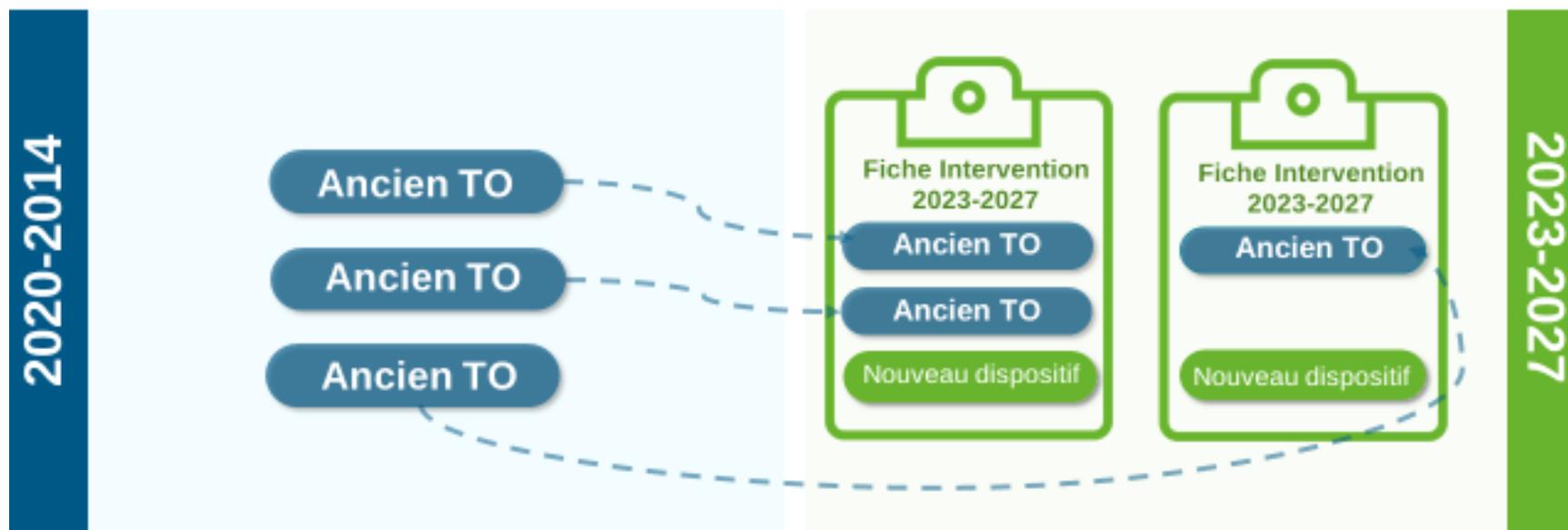


Rappel des Interventions mobilisables pour 2023 – 2027

8 typologies d'interventions (correspondant aux articles règlement PAC)

PDRM 14-20 : 32 types d'opération (hors AB, ICHN, mesures SIGC) → env. 25 fiches intervention sur le PSN 23-27 (dont 23 mobilisées par la Martinique)

Les fiches interventions : quelques nouvelles opportunités de soutien



Tout ce qui était soutenu en 2014-2020 peut continuer à être soutenu sur 2023-2027 (Dans le PSN ou le PO FEDER-FSE+)

Les nouvelles interventions ouvrent en plus de nouveaux champs de soutien, en particulier sur le volet coopération

Enveloppe Financière

Pour la période 2023-2027, le montant des crédits attribués aux Régions a été arbitré en (Comité Etat Région - CER à hauteur de **678 M€** pour l'ensemble des Régions

Une enveloppe complémentaire de **22 M€** qui sera exclusivement affectée au **renouvellement des générations** est à répartir entre les régions sous la houlette du ministère (MAA).

Pour les Régions **d'Outre-Mer et la Corse**, dans une logique de continuité avec ce qui s'était fait sur la programmation précédente, il a été retenu la proposition initialement émise par le MAA de répercuter la hausse de manière égale sur la base des **données historiques**.

Enveloppe Corse et DOM 123,80 M€



Vision globale

2014-2020 / 2021-2022

16,1 M€/an
(sur 9 ans)
145 M€

*(périmètre équivalent
FEADER 23-27 - dont
32 M€ transition)*

+5,5%

2023-2027

17 M€/an
(sur 5 ans)
85 M€

- Répartition « libre »
 - Sauf LEADER : 5%
 - Sauf AT : max 4%

5 types d'intervention ↔ 23 fiches mobilisés par la CTM

CTM



Article 70.
Engagements
environnement
et climat



Article 73.
Investissements
(+ Art 74.
irrigation)



Article 75.
Installation et
dév. des
entreprises



Article 77.
Coopération



Article 78.
Echange de
connaissances
et information



Articles 70. 71. et 72.
Aides surfaciques

DAAF



Article 70.
MAEC forfaitaires

Non mobilisés

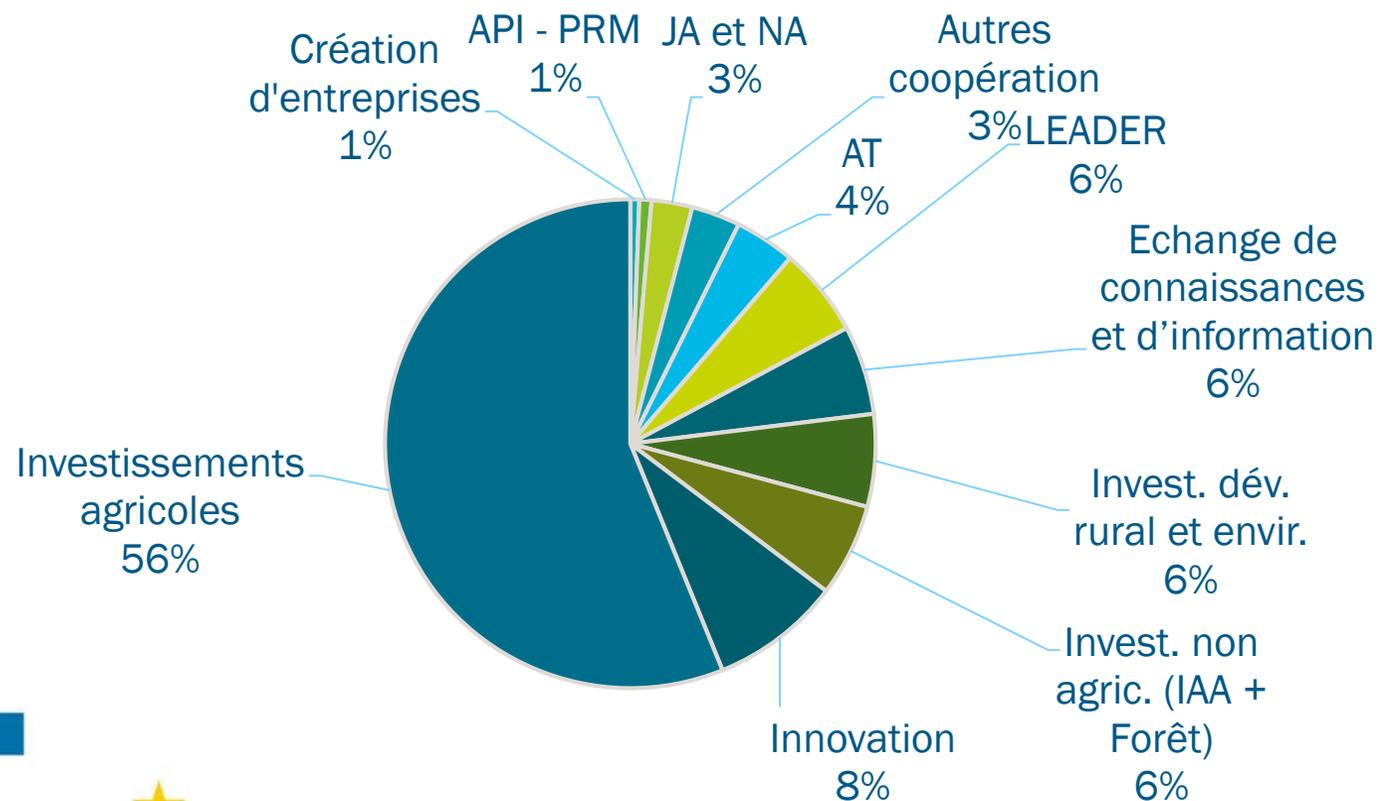


Article 76.
Outils de gestion des
risques



Type d'intervention	Montants 2023-2027 en M€	
API - PRM	0,68	
Investissements	58,1	
	<i>Investissements agricoles</i>	47,7
	<i>Investissements non agricoles (IAA + Forêt)</i>	5,2
	<i>Investissements développement rural et environnement</i>	5,2
Installation et développement des entreprises	2,8	
	<i>JA et NA</i>	2,3
	<i>Création d'entreprises</i>	0,5
	<i>Coopération</i>	15
	<i>Innovation</i>	7,3
	<i>LEADER</i>	5
	<i>Autres coopération</i>	2,7
Echange de connaissances et d'information	5	
Assistance technique	3,4	
	TOTAL	85

Répartition de la maquette Martinique (gestion CTM)



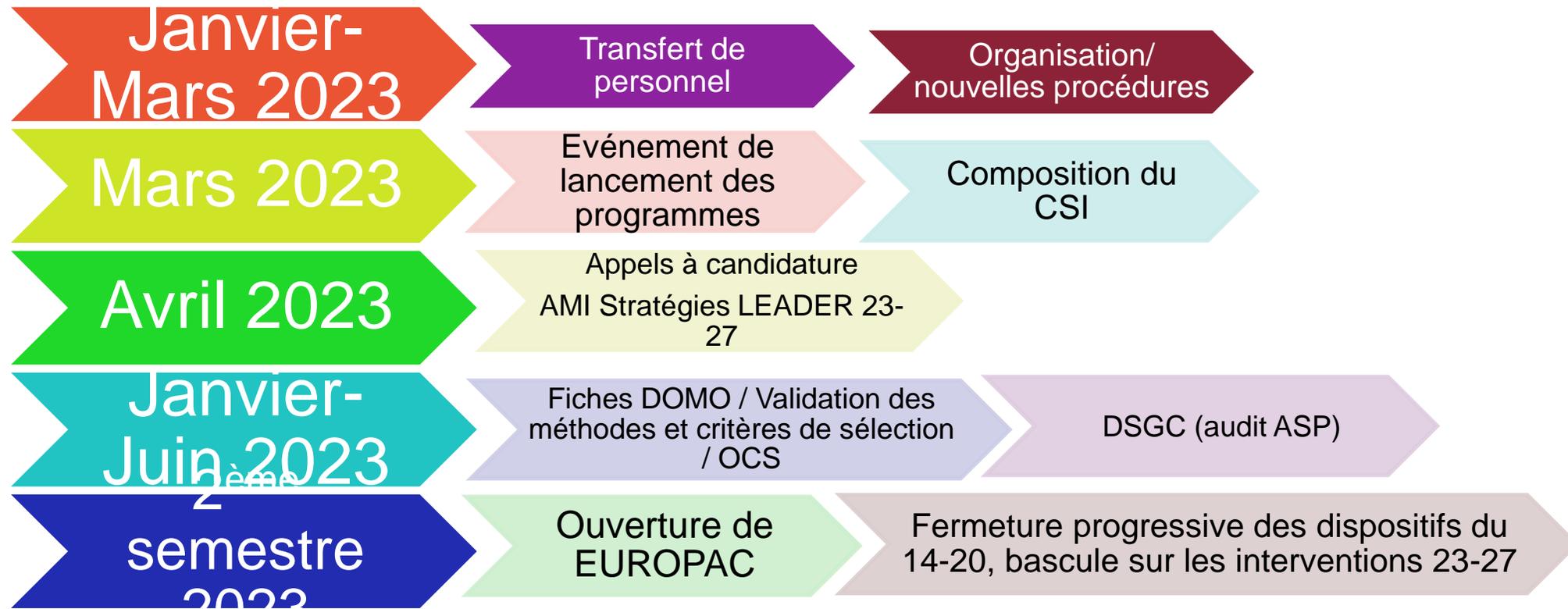
- Par thématique d'intervention (*dans le respect des obligations de concentration thématique de la CE*)

REGLES DE GESTION

- Taux de cofinancement du FEADER avec la dépense publique fixé réglementairement
- Taux maximum de 80% sur la période 2023-2027** (contre 85% sur la période 2014-2022) , la Martinique étant région en transition.
- Règle du DO : N+2** (au lieu de N+3 sur le PDR 2014-2020)
- Nouveau logiciel de gestion du FEADER (**EUROPAC**) avec dématérialisation complète des demandes d'aides et de paiement.



ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME STRATEGIQUE NATIONAL EN MARTINIQUE



FEAMPA
PLAN D'ACTION RUP MARTINIQUE 2021-2027



Systeme De Gestion

Le cadre réglementaire européen, a retenu la désignation d'une **Autorité de Gestion unique** au plan national pour le FEAMPA. Le principe actuel est reconduit avec l'Etat, Autorité de Gestion (AG) et les Régions, donc la CTM, comme **Organismes Intermédiaires (OI)**.

Un **Programme National - PN** a été élaboré pour l'ensemble des régions. S'agissant plus particulièrement des **Outre-Mer**, un **Plan d'Action** de chacune des 6 RUP françaises a été annexé au Programme National selon un **canevas et un format défini réglementairement**.

Il a été **approuvé par la Commission Européenne le 28/06/2022**.

Pour exercer les fonctions d'Organisme Intermédiaire, la CTM a sollicité le bénéfice d'une **délégation de gestion** pour la période 2021-2027 pour les mesures régionales du programme FEAMPA.

Dès le **25/03/2022**, L'Assemblée de la Collectivité Territoriale de Martinique avait voté la demande de délégation de gestion régionale pour le PA 2021-2027.



Structure réglementaire pour la construction du Plan d'Action FEAMPA 2021-2027

Les 4 priorités de l'UE pour 2021-2027 et le plan pour les RUP :



Un cadre imposé

Le FEAMPA 2021-2027 devra permettre la réalisation des objectifs environnementaux, économiques, sociaux et en matière d'emploi de la Politique Commune de la Pêche (PCP). La Commission a défini **4 priorités** pour 2021-2027

Chaque **Plan d'Action des 6 RUP** françaises est annexée au Plan d'Action national

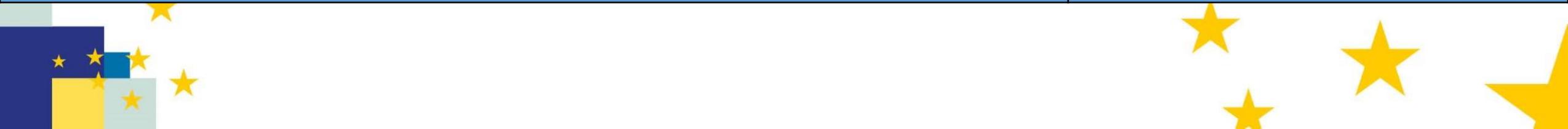
Chaque priorité est encadré par des articles du règlement

Enveloppe Globale FEAMPA

Priorités		Montant FEAMPA	Montant FEAMP (mémoire)
1	Favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques en mer	311 332 586	331 256 595
2	Contribuer à la sécurité alimentaire dans l'Union au moyen d'une aquaculture et de marchés compétitifs et durables	187 328 260	208 401 622
3	Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières	27 372 612	20 430 353
4	Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres	9 000 000	4 991 532
	AT	32 102 068	22 900 071
	Total	567 135 526	587 980 173

Priorité	OS		Article règlement FEAMPA	Montant FEAMPA	CPN	Total aides publiques
1	Renforcer les activités de pêche durables sur le plan économique, social et environnemental	1.1.1	Art. 14 hors 1.1.2	4 390 566,04	1 097 641,51	5 488 207,55
		1.1.2	Art. 17 (Installation des jeunes pêcheurs)	800 000,00	200 000,00	1 000 000,00
	Art. 19 (Investissements augmentant la jauge pour améliorer la sécurité, les conditions de travail et l'efficacité énergétique)		50 000,00	12 500,00	62 500,00	
	Améliorer l'efficacité énergétique et réduire les émissions de CO2	1.2	Art. 18 (Remotorisation)	550 000,00	137 500,00	687 500,00
	Promouvoir des conditions de concurrence équitables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture provenant des régions ultrapériphériques	1.5	Art. 24 (PCS)	5 000 000,00	-	5 000 000,00
	Contribuer à la protection et à la restauration de la biodiversité et des écosystèmes aquatiques	1.6	Art. 25 (Déchets, expérimentation)	700 000,00	175 000,00	875 000,00
2	Promouvoir les activités aquacoles durables et économiquement viables, conformément à l'article 34, paragraphe 1 du règlement (UE) n°1380/2013	2.1	Art. 27 (Aquaculture)	2 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00
	Développer des marchés compétitifs, transparents et stables pour les produits de la pêche et de l'aquaculture, et transformer ces produits, conformément à l'article 35 du règlement (UE) n° 1380/2013 et au règlement (UE) n° 1379/2013	2.2	Art. 28 (Transformation et commercialisation)	2 000 000,00	500 000,00	2 500 000,00
3	Développer les communautés de pêche et d'aquaculture dans les zones côtières et intérieures	3.1	Art. 29 et 30 (DLAL)	700 000,00	300 000,00	1 000 000,00
			AT	971 433,96		971 433,96
			Total crédits d'intervention (somme des OS)	16 190 566,04	2 922 641,51	19 113 207,55
			TOTAL	17 162 000,00	2 922 641,51	20 084 641,51

Priorités par articles du Règlement	Montant FEAMPAA (€)
Priorité 1 : Favoriser une pêche durable et la restauration et la conservation des ressources biologiques aquatiques (art.14 à 25)	5 990 566
Priorité 2 : Encourager les activités aquacoles durables ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, et contribuer ainsi à la sécurité alimentaire dans l'Union (art.26 à 28)	4 500 000
Priorité 3 : Permettre la croissance d'une économie bleue durable et favoriser la prospérité des communautés côtières (art.29 à 30)	700 000
Priorité 4 : Renforcer la gouvernance internationale des océans et faire en sorte que les mers et les océans soient sûrs, sécurisés, propres et gérés de manière durable (art.31 et 32)	Relève de l'Etat
Compensation des Surcoûts (art.24)	5 000 000
TOTAL (Assistance Technique 971 434 € incluse)	16 190 566 (17 162 100)



2014-2020



Programme national sans
déclinaison RUP

Ex Région/ CTM - Organisme
Intermédiaire

Budget : 10 914 099 €
(maquette initiale)
+ PCS : 1 500 000 €
Total : 12 414 099 €

2021-2027

6 Plans d'Action des 6 RUP
françaises annexés au
Programme National - CTM -
Organisme Intermédiaire

Interventions :

- DLAL
- Economie bleue
- Enveloppe CS plus importante
- Mise en œuvre des actions plus verte
- Meilleure prise en compte de la biodiversité et de l'économie circulaire

Budget : 16 190 566 € dont CS 5 000 000 €



Etat d'avancement

- ❑ La CTM en tant qu'Organisme Intermédiaire :
 - A procédé aux **déclinaisons opérationnelles du PN sur son territoire** par la rédaction d'un document transmis officiellement (critères d'éligibilité, de sélection et de financement ...), EX DOMO, validé au CNS d'octobre 2022
 - Finalise **les actions de territorialisation** dans le cadre de la **Stratégie DLAL** ainsi que la finalisation du **Descriptif des Systèmes de Gestion et de Contrôle (DSGC)** inscrite dans la **convention de délégation de gestion** signée le 11 janvier 2023.
 - Ouverture du **portail FEAMPA fin avril 2023.**





**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



UNION EUROPEENNE

PROGRAMME FEDER FSE+ MARTINIQUE 2021-2027

CONTEXTE TERRITORIAL



DES ENJEUX TERRITORIAUX DEFINISSANT DES PRIORITES CLES

Un diagnostic prospectif territorial a mis en lumière les enjeux de développement pour le territoire définissant ainsi 9 priorités (*7 priorités FEDER et 2 priorités FSE+*):

Une Martinique Intelligente

- Développer des espaces de recherche et d'innovation martiniquaises
- Développer et systématiser les pratiques digitales pour des entreprises martiniquaises agiles, productives et résilientes
- Consolider le tissu économique de la Martinique
- Conforter l'offre d'instruments financiers
- Développer un accompagnement spécifique pour les entreprises touristiques
- Développer des compétences et des expertises en lien avec les filières stratégiques martiniquaises



DES ENJEUX TERRITORIAUX DEFINISSANT DES PRIORITES CLES

Une Martinique Numérique:

- Développer et systématiser les pratiques digitales pour des entreprises martiniquaises agiles, productives et résilientes
- Développer des compétences et des expertises en lien avec les filières stratégiques martiniquaises



DES ENJEUX TERRITORIAUX DEFINISSANT DES PRIORITES CLES

Une Martinique Durable:

- **Garantir la transition vers une économie circulaire**
- **Viser l'amélioration des performances énergétiques**
- **Mener une politique volontariste pour le développement des énergies renouvelables en Martinique**
- **Assurer l'adaptation nécessaire des systèmes de stockage énergétiques de la Martinique**
- **Développer une expertise en matière de prévention des risques et de développement de la résilience face aux catastrophes**
- **Garantir une gestion durable de l'eau indispensable en Martinique pour répondre aux besoins des activités et de la population**
- **Faire de la préservation et la valorisation de la biodiversité, un vecteur de développement de la Martinique**



DES ENJEUX TERRITORIAUX DEFINISSANT DES PRIORITES CLES

Une Martinique à mobilité Durable:

- Faire de la mobilité un enjeu de développement durable de la Martinique

Une Martinique mieux connectée:

- Assurer la continuité territoriale numérique de la Martinique
- Faire de la mobilité un enjeu de développement durable de la Martinique



DES ENJEUX TERRITORIAUX DEFINISSANT DES PRIORITES CLES

Une Martinique plus performante et plus inclusive (Une priorité FEDER & 2 priorités FSE+) :

- Faire de la formation un outil de développement au profit de la population et du territoire
- Assurer l'intégration socioéconomique des populations marginalisées de Martinique
- Un accès aux soins à renforcer pour répondre aux besoins de la population martiniquaise

Une Martinique mieux aménagée:

- Assurer un développement territorial équitable dans les zones urbaines, rurales et côtières de la Martinique



LES PRIORITES DU PROGRAMME FEDER FSE + 21 27

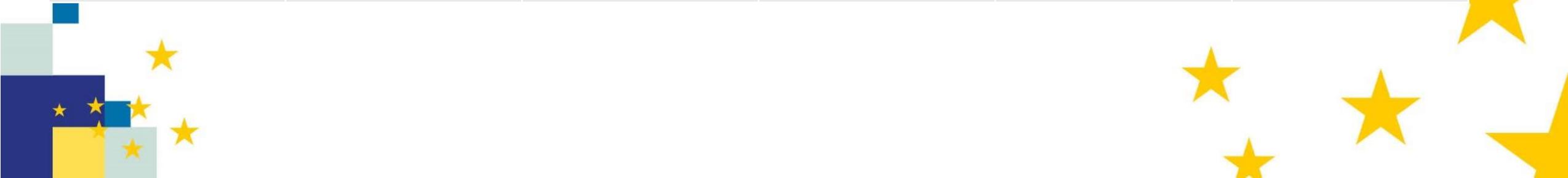
9 PRIORITES:

- ⇒ **UNE MARTINIQUE INTELLIGENTE**
- ⇒ **UNE MARTINIQUE NUMERIQUE**
- ⇒ **UNE MARTINIQUE DURABLE**
- ⇒ **UNE MARTINIQUE A MOBILITE DURABLE**
- ⇒ **UNE MARTINIQUE CONNECTEE**
- ⇒ **UNE MARTINIQUE PERFORMANTE ET INCLUSIVE
(FEDER)**
- ⇒ **UNE MARTINIQUE PERFORMANTE (FSE+)**
- ⇒ **UNE MARTINIQUE INCLUSIVE (FSE+)**
- ⇒ **UNE MARTINIQUE AMENAGEE**



ACCORD DE PARTENARIAT NATIONAL 21 27

Région	Programme	N°CCI	Fonds	Catégorie de région	Contribution de l'UE
Martinique	11. Programme Martinique FEDER-FSE+ 2021-2027	2021FR16FFPR008	FEDER	En transition	393 021 844 €
Martinique			FEDER	Ultrapériphériques	88 729 627 €
Martinique			FSE +	En transition	99 663 978 €
Martinique			FSE +	Ultrapériphériques	19 182 574 €



REPARTITION FINANCIERE FEDER 21 - 27

FEDER			
		FEDER	ASRUP
Une Europe Intelligente	Une Martinique Intelligente	142 543 345	18 729 627
	Une Martinique Numérique	15 500 000	
Une Europe Durable	Une Martinique Durable	110 253 345	50 000 000
	Une Martinique à la Mobilité Durable	30 500 000	
Une Europe Connectée	Une Martinique Connectée	8 853 345	20 000 000
Une Europe Sociale	Une Martinique Performante et Inclusive	63 853 345	
Une Europe proche du citoyen	Une Martinique Aménagée	21 518 465	



REPARTITION FINANCIERE FEDER 21 - 27

FSE+			
		FSE+	ASRUP
Une Europe Sociale	Une Martinique Performante	56 276 846	10 169 706
	Une Martinique Inclusive	43 387 132	9 012 868



**PARTICULARITES DU PROGRAMME FEDER
FSE+ MARTINIQUE
2021-2027**



PARTICULARITES DU PROGRAMME FEDER FSE+ MARTINIQUE 2021-2027

- Un programme FEDER consacré à hauteur de **6% à la Biodiversité**. (L'obligation nationale étant fixé à 7%)
- Allocation de **9 % du financement public** européen dans le cadre du **programme FSE+ aux emplois et compétences verts** ainsi que pour l'augmentation de plus de 4 millions d'euros des dépenses liées au climat passant de 97.482.676 € à 101.514.525 € (environ 21% du budget total, y compris l'assistance technique)
- **12,5 % du programme FEDER FSE+ 21 27** de la Martinique est dédié à la **Jeunesse**
- **Le programme FEDER FSE+ 21 27 Martinique pourra accompagner le déploiement d'établissements de soins résidentiels** dans le cadre de la politique de désinstitutionalisation des EHPADs sur le territoire et selon des critères strictes d'analyse d'éligibilité projet.



**ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME FEDER FSE+ MARTINIQUE
2021-2027**



Merci de votre attention

